

Déménagement dans le West Sussex au cours d'une évaluation des besoins EHC

Si vous envisagez de déménager dans le West Sussex tandis que l'évaluation des besoins EHC de votre enfant est en cours, il est important que vous en informiez l'école de votre enfant et l'unité chargée des évaluations des besoins éducatifs particuliers de l'autorité dont vous dépendez actuellement. Cela permettra de garantir que tous les dossiers, comprenant les rapports qui ont pu déjà être établis, puissent être rapidement transférés aux autorités du West Sussex.

Une fois le déménagement effectué, les autorités du comté de West Sussex deviennent responsables de la suite de la procédure d'évaluation des besoins EHC.

Pour de plus amples informations

Si votre enfant fait l'objet d'une déclaration ou d'un programme EHC :

West Sussex Special Educational Needs Assessment Team (SENAT)

Unité A: (Chichester, Bognor Regis, Selsey, Midhurst)
0330 222 8881

Unité B: (Littlehampton, Angmering, Worthing, Shoreham, Steyning, Horsham West)
0330 222 8882

Unité C: (Crawley, Burgess Hill, Horsham East, Haywards Heath, Cuckfield, East Grinstead) 0330 222 8883

Si votre enfant n'a pas de déclaration ou de programme EHC:

West Sussex Pupil Admissions Team

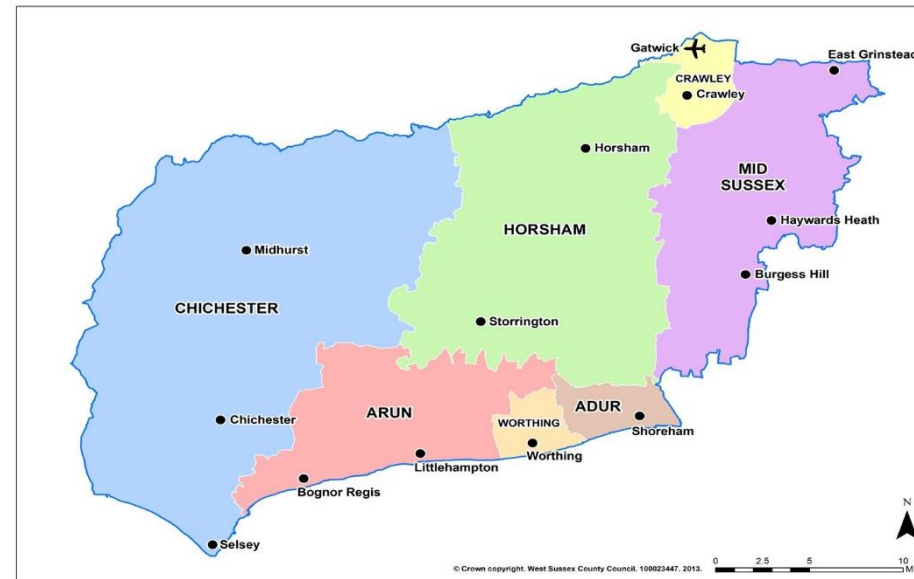
0333 014 2903

Comment nous contacter

West Sussex SEND Information, Advice and Support Service
Oriol Lodge
St James Campus
St James Road
Chichester
West Sussex
PO19 7HA

Mél.: send.ias@westsussex.gov.uk

Site Web: <http://westsussex.local-offer.org/services/7>



Le rôle de WS SEND IAS est d'assurer que tous les parents aient accès à une aide, des conseils et des informations de manière impartiale de sorte qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause sur les besoins éducatifs particuliers de leurs enfants. Toute information partagée avec WS SEND IAS est traitée confidentiellement à moins qu'une autorisation n'ait été obtenue afin de partager celle-ci avec d'autres professionnels, services ou agences susceptibles d'aider la famille à surmonter leur situation.

www.westsussex.gov.uk

Service d'aide, de conseils et
d'informations SEND du West Sussex
Déménager dans le West Sussex



enseignement adapté sans avoir de déclaration, ni de EHCP. Dans ce cas, dès votre arrivée dans le comté, il est très important de prendre contact avec l'Unité des admissions scolaires au 0333 014 2903 afin de garantir une place dans une école ordinaire en attendant que l'Unité des évaluations des besoins éducatifs particuliers **spécifiques** (SENAT) décide oui ou non d'entreprendre une évaluation des besoins EHC. Cela pourrait conduire par la suite à la publication d'un EHCP et au placement dans une des écoles **spéciales à enseignement adapté**, le cas échéant. SENAT ne procède normalement pas à des "placements d'urgence" dans des écoles **spéciales à enseignement adapté**, avant la conclusion d'une évaluation des besoins EHC.

Si votre enfant fait l'objet d'une déclaration ou d'un programme EHC :

Si vous envisagez de déménager dans le comté du West Sussex, la première chose à faire est de téléphoner à l'Unité des évaluations des besoins éducatifs particuliers **spécifiques** de votre autorité locale actuelle pour les informer de votre déménagement. Il s'agit de l'unité qui supervise la déclaration/le programme EHC de votre enfant et vous trouverez leurs coordonnées dans la correspondance qui a été échangée à ce sujet. Vous devriez leur fournir :

- votre adresse actuelle et celle où vous déménagez ;
- la date de votre déménagement ;
- le nom et le type d'école que votre enfant fréquente actuellement ;
- le nom de l'Autorité locale où vous déménagez (West Sussex).

Vous devriez alors téléphoner à l'Unité des évaluations des besoins éducatifs particuliers **spécifiques** (SENAT) de la nouvelle autorité qui vous adressera des listes d'écoles avant votre déménagement. Si vous avez déjà déménagé dans le West Sussex, vous pouvez toujours demander à ce que la liste des écoles vous soit envoyée ou, s'il se trouve que vous connaissez une école, vous pouvez la recommander.

Quand vous déménagez, SENAT demandera une copie de la déclaration/du programme EHC de votre enfant auprès de votre ancienne municipalité. Ils leur demanderont également tous les rapports précédents, y compris les rapports récents de révision annuelle afin de s'assurer que les besoins de votre enfant soient bien compris. Il se peut qu'ils ne soient pas en mesure de vous donner de justes conseils avant que ces copies ne soient en leur possession.

SENAT réglera autant de choses que possible avant votre déménagement ; si vous avez déjà fait la demande pour une école spécifique, ils peuvent envoyer les documents et demander à l'école si elle peut satisfaire les besoins de votre enfant. Cependant, une offre de placement ne peut avoir lieu que si SENAT dispose d'une preuve de résidence, par exemple :

- votre bail ;
- une lettre de votre avocat ou
- une facture émise par un fournisseur d'énergie où figurent vos nom et nouvelle adresse.

Au moment du transfert de la déclaration/programme EHC de votre enfant, les autorités du comté du West Sussex sont alors chargées de maintenir la déclaration/programme EHC et de fournir l'assistance qui y est détaillée.

Une fois le transfert de la déclaration/programme EHC effectué, SENAT peut convoquer anticipativement une révision de la déclaration/programme EHC et peut effectuer une nouvelle évaluation sans tenir compte de la date de la précédente évaluation. Cela permet aux autorités du comté d'assurer que les besoins éducatifs particuliers de votre enfant et l'assistance nécessaire pour y répondre soient bien compris. Si un de ces aspects vous pose des difficultés, veuillez contacter WS SEND IAS qui pourra vous aider.

Les autorités du comté du West Sussex devront vous faire savoir dans les six semaines suivant la date de transfert si elles procéderont à la révision de la déclaration/programme EHC de votre enfant ou proposeront de conduire une nouvelle évaluation selon la section 323 de la Loi sur l'éducation

Indiquer le nom d'une nouvelle école dans la déclaration ou le programme EHC de votre enfant.

Dans le cas d'un enfant qui fait l'objet d'une déclaration/programme EHC, les demandes d'inscription aux écoles se font par le biais de l'Unité des évaluations des besoins éducatifs particuliers (SENAT) de l'autorité locale. Le placement dans une école particulière requiert l'accord de l'autorité locale après quoi la partie 4 de la déclaration ou la section I du programme EHC sera modifiée. Comme pour tous les changements d'une déclaration ou d'un programme EHC, vous avez le droit de faire appel.

Les autorités du comté du West Sussex s'efforceront de faire en sorte que votre enfant soit admis dans une école ou un établissement approprié aussi vite que possible après votre déménagement.

Le comté applique une politique d'inclusion qui a pour but d'assurer que la majorité des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers soient éduqués dans des écoles ordinaires, si ceci est compatible avec :

- l'utilisation efficace des ressources ;
- les besoins de l'enfant et des autres enfants au sein de la classe et
- le désir des parents.

L'obligation de nommer une école passe également aux mains du Comté du West Sussex. Il est possible que l'école nommée dans la déclaration/le programme EHC de votre enfant soit maintenant trop éloignée pour que votre enfant puisse la fréquenter, dès lors les autorités du comté du West Sussex devront nommer une nouvelle école.

Les autorités du comté du West Sussex reconnaissent la nécessité de mettre à disposition différents dispositifs pour un enseignement adaptés, allant de l'enseignement ordinaire, des équipements éducatifs spécialisés dans les écoles ordinaires aux écoles spéciales de l'autorité.

Parfois, selon l'endroit d'où vous venez, votre enfant peut être amené à continuer à fréquenter son école actuelle, si SENAT estime que le temps de trajet est raisonnable.

French

Introduction

Il y a tellement de choses auxquelles il faut penser et à organiser lors d'un déménagement qu'il est facile d'oublier quelque chose ou de le faire à la dernière minute. Une fois que vous avez la garantie d'avoir une place dans une nouvelle école pour votre enfant qui nécessite un soutien complémentaire, il est important de commencer à planifier aussitôt que possible afin d'assurer un transfert harmonieux dans la nouvelle école.

Dans ce guide, vous trouverez des informations sur les mesures que vous devez prendre ainsi que sur les dispositions que les autorités du comté du West Sussex mettront en place une fois mis au courant de votre arrivée prévue dans leur circonscription.

Soutien SEN

Si votre enfant est actuellement inscrit au registre de soutien SEN (par exemple il ou elle n'a pas de déclaration de besoins éducatifs **spécifiques**, ni de programme de santé et d'assistance en milieu scolaire (EHCP)), vous devrez vous adresser à l'unité des admissions scolaires du West Sussex au numéro 0333 014 2903 dès que vos dispositions ont été prises, comme votre nouvelle adresse et une confirmation de la date de déménagement. Ils pourront vous renseigner sur les écoles locales qui ont de la place dans l'année de votre enfant et procéder à son inscription en vous demandant de remplir un « formulaire d'inscription en cours d'année » et d'indiquer le nom de trois écoles par ordre de préférence. Si vous avez des difficultés à remplir le formulaire d'inscription, veuillez contacter le service d'aide, de conseils et d'informations SEND (WS SEND IAS), qui pourra vous aider.

Si vous déménagez dans le West Sussex et que vous dépendiez d'un comté ou d'une autorité locale différents, l'ancienne école devrait **devra** transférer le dossier scolaire de votre enfant dans les 15 jours après son départ de cette école. Cependant, lorsque les modalités de transfert sont réglées à l'avance, il est de bon ton d'en informer la nouvelle école à temps afin que celle-ci puisse planifier les besoins de l'enfant, comme la mise en place de méthodes pédagogiques, d'équipements ou d'une aide particulière **spécifique**, repris dans le **du** programme personnalisé d'apprentissage existant.

Tous les dossiers et les documents relatifs aux besoins particuliers **spécifiques** de votre enfant devraient être transférés à la nouvelle école, y compris les informations contextuelles recueillies par le ~~coordinateur des besoins éducatifs particuliers~~ **directeur de l'enseignement adapté de l'école** (SENCo), les copies des programmes personnalisés d'apprentissage et les avis des enseignants spécialisés ou des psychopédagogues travaillant avec l'enfant.

Il se peut que la nouvelle école procède à la révision du programme personnalisé d'apprentissage de votre enfant dès que possible afin d'avoir une bonne compréhension des besoins éducatifs particuliers **spécifique** de votre enfant et de l'aide qu'elle doit apporter pour répondre à ces besoins.

N.B. Certaines régions hors du Royaume-Uni n'ont pas recours à la déclaration/au programme de santé et d'assistance en milieu scolaire (EHCP) ; il peut dès lors arriver que votre enfant ait fréquenté une école **spéciale à**